



G I P E

Association loi 1901

affiliée à L'U.N.A.A.P.E. Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves

REUNION D'INFORMATION PARENTS D'ELEVES

Vendredi 9 septembre 2016 à 19h15

Préau de l'école Pierre Brossolette

5 allée Pierre Brossolette, Les Pavillons-sous-Bois

Chers parents,

Vous-êtes inquiets ou curieux des changements qui s'annoncent ?

Vous voulez échanger sur le contenu des nouveaux programmes des cycles 1 à 4 (*) ?

Vous recherchez des informations sur les conséquences de la réforme (cours, horaires, programme...) ?

Vous souhaitez en discuter avec d'autres parents d'élèves ou poser toutes vos questions ?

Venez nous rencontrer

le Vendredi 9 septembre dans le préau de l'école Pierre Brossolette à 19h15.

Ensemble, contribuons à l'avenir de nos enfants

(*) Cycle 1 : Maternelle PS, MS & GS, Cycle 2 : CP, CE1 & CE2 – Cycle 3 : CM1, CM2 & 6^{ème} - Cycle 4 : 5^{ème}, 4^{ème} & 3^{ème}

Le **G I P E** est une association locale sans étiquette et à but non lucratif.

Secrétaire : Laetitia COUSIN – 06.15.99.17.01

nous écrire : gipe.unaape@laposte.net



G I P E

Association loi 1901

affiliée à L'U.N.A.A.P.E. Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves

Être Représentant des Parents d'élèves, Pourquoi ?



Comprendre

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par le Code de l'éducation. C'est notamment le cas pour le droit des parents à l'information.

Les associations de parents d'élèves disposent du droit d'informer et de communiquer au moyen de matériels comme la boîte aux lettres ou les panneaux d'affichages. Ils peuvent diffuser des documents permettant de faire connaître leur action et intervenir dans toutes les écoles et tous les établissements d'enseignement publics.



Dialoguer

Les représentants des parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école.



Soutenir

Occasionnellement, ils accompagnent les parents qui en expriment le besoin dans leurs échanges avec la communauté éducative.

Au niveau collectif, les représentants élus des parents d'élèves participent aux conseils d'école.



Participer

Le conseil d'école a lieu chaque fin de trimestre, généralement à 18 heures. Il réunit la Direction de l'établissement, les enseignants, les élus locaux et/ou leurs représentants, les responsables périscolaires, et tous les acteurs de la vie scolaire.



Informer

Les représentants de parents peuvent poser des questions intéressant la vie de l'école telles que l'intégration, la restauration, l'hygiène, la sécurité, etc. C'est un rendez-vous d'information riche et constructif.

A l'issue de chaque conseil d'école, les représentants de parents d'élèves font un compte rendu de réunion qui est diffusé à tous les membres de l'association.

Être représentant des parents d'élèves, ce n'est pas une contrainte, c'est être parent dans l'école.

Le **G I P E** est une association locale sans étiquette et à but non lucratif.

Secrétaire : Laetitia COUSIN – 06.15.99.17.01

nous écrire : gipe.unaape@laposte.net